Comment un manœuvre devient-il maçon au sens de la convention du bâtiment ?

Réponse courte

Par le test de compétence et la formation de l'IFSB. L'annexe II le décrit précisément : le manœuvre **A2 ayant réussi le test de compétence** dans le cadre de la formation IFSB a le droit de suivre la formation **Bd** ; en cas de réussite, il avance dans cette qualification et « l'employeur doit lui payer le salaire correspondant ».

Le groupe B couvre un large ensemble de métiers : salarié, maçon, poseur de chapes, ferrailleur, coffreur, poseur de conduites et bitumeur. Le niveau **Bd** correspond au salarié débutant sans qualification ; le niveau **B1**, au salarié confirmé dans sa spécialité.

L'écart salarial du passage A2 vers Bd est le plus important de tout le parcours d'entrée : 2,36 € par heure au barème converti à l'indice, soit plus de 400 € par mois pour un temps plein. Le passage suivant, de Bd à **B1**, suppose un nouveau test et une nouvelle formation, dans un délai maximal de trois ans.

Définition

Bd désigne le salarié débutant sans qualification dans l'un des métiers du groupe B. La convention n'exige à ce niveau aucune description de tâches particulière.

B1 désigne le salarié capable de réaliser les travaux courants de sa spécialité à partir de directives générales, avec les connaissances techniques de son métier, le respect des règles professionnelles, la connaissance des règles de sécurité et l'utilisation courante des machines afférentes.

Questions fréquentes

Comment un manœuvre accède-t-il au groupe B dans le bâtiment ?

En réussissant le test de compétence de l'IFSB depuis le groupe A2, puis la formation Bd. L'employeur doit alors lui payer le salaire correspondant.

L'ancienneté permet-elle de progresser dans le groupe B ?

Non. Chaque palier suppose un test de compétence et une formation IFSB, sauf pour les qualifications que l'IFSB ne couvre pas.

Pourquoi l'écart entre Bd et B1 est-il si faible ?

Parce qu'il résulte des 0,30 € accordés au 1er janvier 2025 aux classifications B1, C1, D1, E1 et F1, qui valent 0,32 € une fois indexés.

Quel gain représente le passage de A2 à Bd ?

2,36 € par heure au barème converti, soit plus de 400 € par mois pour un temps plein : c'est le plus fort écart du parcours d'entrée.

Quels métiers relèvent du groupe B de la convention du bâtiment ?

Salarié, maçon, poseur de chapes, ferrailleur, coffreur, poseur de conduites et bitumeur.

© 2026 www.pixie.lu · IA/RH spécialisée en droit du travail luxembourgeois

Conditions d’exercice

L'accès à chaque niveau suppose la réunion de conditions cumulatives.

Passage	Conditions
A2 vers Bd	Réussite du test de compétence, puis de la formation Bd auprès de l'IFSB
Bd vers B1	Réussite d'un test de compétence, droit de suivre une formation IFSB, réussite de celle-ci
Délai maximal en Bd	Trois ans
Effet de la réussite	Avancement et paiement du salaire correspondant par l'employeur
Entrée directe en B2	Titulaire d'un CATP à la fin de son apprentissage
Connaissances de sécurité	Exigibles seulement si l'employeur organise les formations de l'article 29.1

Modalités pratiques

Les écarts de taux jalonnent le parcours, à l'indice 992,24.

Niveau	Taux horaire	Écart avec le niveau précédent
A2	16,8611 €	—
Bd	19,2227 €	+ 2,36 €
B1	19,5382 €	+ 0,32 €
B2	20,3717 €	+ 0,83 €
B3	23,2442 €	+ 2,87 €

Pratiques et recommandations

279,30 majorés de vingt pour cent, divisés par 173 : on retrouve 1,9373, exactement la valeur au nombre 100 que l'annexe III inscrit en regard de Bd — et qui donne 19,2227 € une fois multipliée par 9,9224. Le deuxième palier est ainsi calé sur le salaire social minimum qualifié comme le premier l'est sur le SSM non qualifié, à l'arrondi de la valeur publiée près.

Les 0,30 € accordés au 1er janvier 2025 à B1, C1, D1, E1 et F1 valent aujourd'hui 0,32 € une fois indexés. Sans cette augmentation négociée, Bd et B1 seraient quasiment confondus.

© 2026 www.pixie.lu · IA/RH spécialisée en droit du travail luxembourgeois

Aucune ancienneté ne fait avancer dans le groupe B. Le salarié qui ne passe pas le test reste à son échelon, quel que soit son nombre d'années de chantier — sauf pour les qualifications que l'IFSB ne couvre pas.

Cadre juridique

Référence	Objet
Annexe II, groupe B, CCT Bâtiment 2025	Définitions de Bd et B1, conditions d'accès et descriptions de tâches
Annexe III CCT Bâtiment 2025	Valeurs horaires de 1,9373 et 1,9691, augmentation de 0,30 €
Annexe II, article II 2., CCT Bâtiment 2025	Connaissances de sécurité exigibles sous condition
Annexe II, article III i), CCT Bâtiment 2025	Avancement automatique résiduel
Art. 10.2 CCT Bâtiment 2025	Inscription au livret et modification de salaire
Art. L.222-4 du Code du travail	Salaire social minimum majoré de vingt pour cent

Le taux Bd reproduit le salaire social minimum qualifié, calé sur les 279,30 € majorés de vingt pour cent. L'écart avec B1 résulte de l'augmentation de 0,30 € décidée au 1er janvier 2025, qui vaut 0,32 € une fois indexée.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.